

**OBJET ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX**

---

**CONTEXTE**

La réorganisation des services communaux relève avant tout du projet politique de la nouvelle équipe municipale de faire de l'Entreprise Municipale « Mairie de Saint-Denis » une organisation performante et pertinente en capacité de mettre en œuvre les objectifs fixés.

L'autre nécessité d'une réforme de l'administration municipale tient également au fait qu'il convient de renforcer et d'optimiser les missions des services pour faire face aux enjeux liés à un contexte social et budgétaire difficile.

**ARCHITECTURE DE L'ORGANIGRAMME STRUCTUREL DES SERVICES**

A ces fins, l'organigramme est repensé autour de deux grands axes :

- créer des grandes missions transversales autour de thématiques majeures nécessaires à l'anticipation et à la maîtrise des politiques communales : six missions transversales coordonnées par une Direction Générale Adjointe des Services dans les domaines des relations partenariales ; de la recherche d'économies ; de l'amélioration des recettes ; du suivi des projets partenariaux ; de la qualité du service public ; de la stratégie foncière ;
- donner aux Directions les moyens de leur action à travers une architecture des Services articulée en deux pôles généraux :
  - \* un pôle de gestion qui regroupe les services opérationnels et de moyens, à travers les Directions Générales Entreprise Municipale ; Services à la Population ; Services Techniques ;
  - \* un pôle de développement à la dimension des projets de la ville sur les trois champs d'action Urbain, Humain et Local.

Le projet de nouvel organigramme structurel des services est joint au présent Rapport. Il a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire dans sa séance du 7 août 2008.

**CREATIONS DE POSTES LIES AU NOUVEL ORGANIGRAMME**

La mise en œuvre de cet organigramme se traduit par la création des nouveaux emplois et grades nécessaires à l'exercice des fonctions rattachées.

## **Rapport n° 08/6-51**

Cela concerne :

### **Direction Générale des Services**

- Mission Développement Durable : 1 Chargé de Mission Développement Durable/ grade existant ;

### **DGA Missions Transversales**

- DGA Missions Transversales : 1 emploi fonctionnel de DGAS strate démographique des communes de 40 000 à 150 000 habitants ;
- Mission Relations Partenariales : 1 Chargé de Mission Relations Partenariales/ grade existant ;
- Mission Recherches d'Economies : 1 Chargé de Mission Recherches d'Economies/ grade existant ;
- Mission Amélioration des Recettes : 1 Chargé de Mission Amélioration des Recettes / grade d'Attaché Territorial ;
- Mission Suivi des Projets Partenariaux : 1 Chargé de Mission Suivi des Projets Partenariaux/ grade existant ;
- Mission Qualité du Service Public : 1 Chargé de Mission Qualité du Service Public/ grade existant ;
- Mission Stratégie Foncière : 1 Chargé de Mission Stratégie Foncière/ grade existant ;

### **DGA Entreprise Municipale**

- DGA Entreprise Municipale : Coordonnateur Entreprise Municipale/ grade d'Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle ;
- Direction Médecine Professionnelle : grade existant/ autorisation de pourvoir l'emploi par voie contractuelle sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la Loi du 26 janvier 1984 en raison de la difficulté de recruter sur l'emploi ;

### **DGA Services à la Population**

- Direction Sécurité Prévention Médiation CLSP : 1 Directeur de la Sécurité Prévention Médiation CLSP / grade d'Attaché Territorial ;

## **Rapport n° 08/6-51**

- Direction des Actions Sociales et de Solidarité : 1 Directeur des Actions Sociales et de Solidarité/ grade d'Attaché Territorial ;

### **DGA Développement Humain**

- Mission d'appui et de coordination des projets : 1 chargé de Mission d'Appui et de Coordination des Projets/ grade existant ;

### **DGA Développement Local**

- Mission Démocratie de Proximité : 1 chargé de Mission Démocratie de Proximité/ grade d'Attaché Territorial ;

### **DGA Services Techniques**

- Direction de l'Eau : 1 Directeur de l'Eau/ grade existant ;
- Mission Technique Spécialisée Restructuration Mairie : 1 Chargé de Mission Restructuration Mairie/ grade existant ;
- Mission Technique Spécialisée Prévention et Gestion des Risques : 1 Chargé de Mission Prévention et Gestion des Risques/ grade d'Ingénieur Territorial ;
- Mission Technique Spécialisée Projets Techniques : 1 Chargé de Mission Projets Techniques/ grade existant.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du nouvel organigramme et pour répondre aux besoins urgents de réorganisation des services, à défaut de fonctionnaires, lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient, les postes seront pourvus en application de l'article 3 alinéa 5 de la Loi du 26 janvier 1984 par des agents contractuels du niveau de la catégorie A.

Le contrat peut être passé pour une durée maximale de 3 ans renouvelable de manière expresse.

La rémunération sera fixée forfaitairement par comparaison à un fonctionnaire de niveau équivalent en référence aux responsabilités exercées et sujétions particulières des emplois occupés, ainsi que de l'expérience professionnelle acquise.

Je vous demande donc :

**Rapport n° 08/6-51**

- 1° d'adopter le nouvel organigramme des services communaux et créer sous leur appellation les différentes Directions Générales, Directions de Services, Services et Missions qui y sont rattachés ;
- 2° de créer les emplois et grades complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de l'organigramme (imputation budgétaire : Chapitre 012).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Gilbert ANNETTE**

**OBJET ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/6-51 présenté par le Maire au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE**

*10 voix contre  
(dont 3 votes par procuration)*

*pour*

↓  
*Mme TROTET Maryse, Mme HOARAU Patricia,  
M. BARDIERE Jean-Michel, M. VICTORIA René-Paul,  
M. HOARAU Serge, Mme GERMAIN Claudine  
et Mme LOCATE Raziah*

↓  
*autres élus présents et représentés*

**ARTICLE 1** Adopte le nouvel organigramme des services communaux joint à la présente Délibération et crée sous leur appellation les différentes Directions Générales, Directions de Services, Services et Missions qui y sont rattachés.

**ARTICLE 2** Crée les emplois et grades complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de l'organigramme tels qu'indiqués dans le Rapport de présentation.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **16 SEP. 2008**



**Gilbert ANNETTE**

